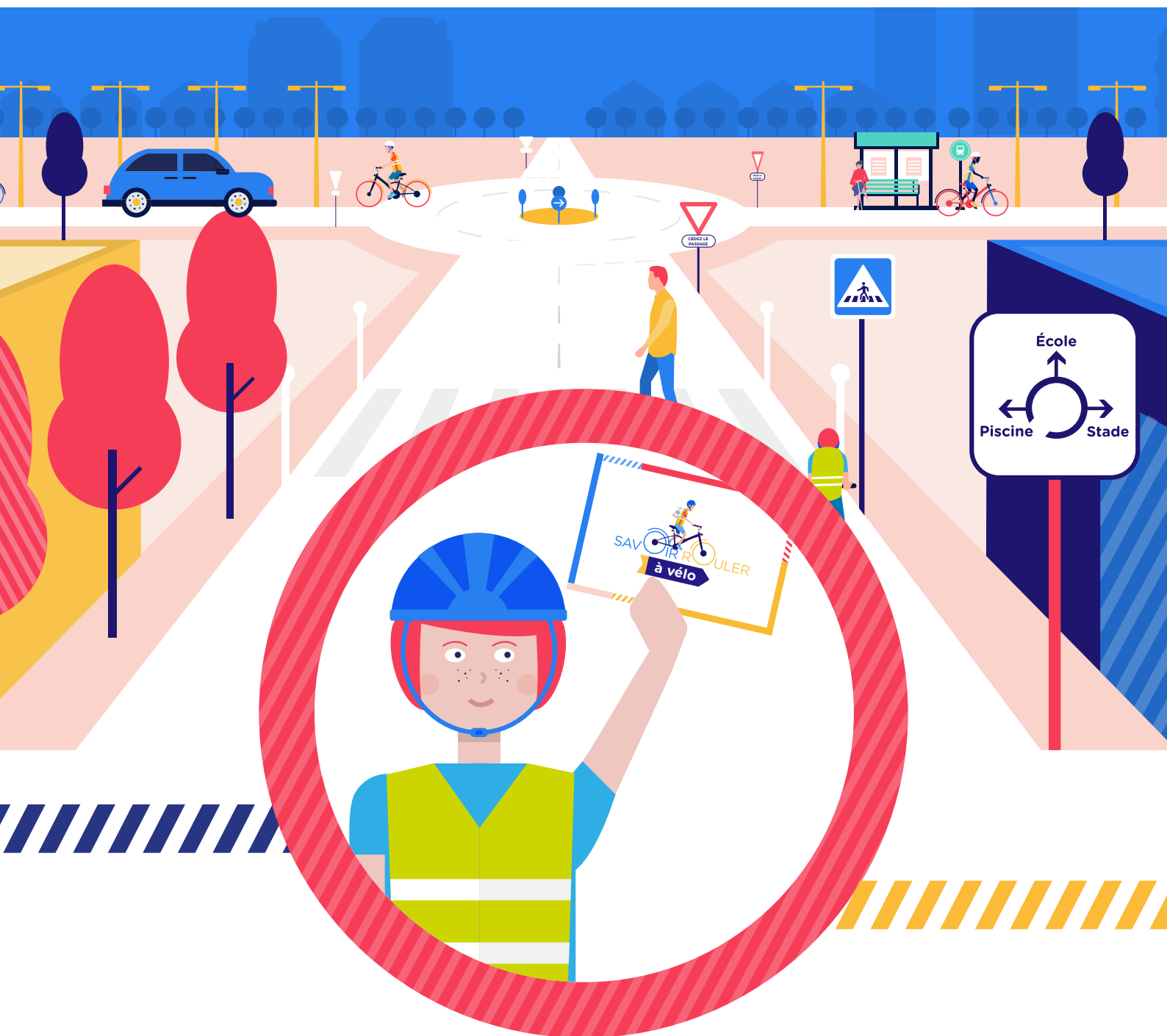


OUTIL D'ACCOMPAGNEMENT À L'ORGANISATION DU BLOC 3 DU SAVOIR ROULER À VÉLO



EDITO

Déclinaison opérationnelle de la mesure du Comité Interministériel à la sécurité routière du 9 janvier 2018 et axe majeur du plan Vélo et mobilités actives, le Savoir Rouler à Vélo a pris un nouvel élan en 2022 avec l'adoption de la loi visant à démocratiser le sport.

L'ambition est de former l'ensemble d'une classe d'âge soit environ 800 000 enfants par an, ayant entre 6 et 11 ans, avant l'entrée au collège. Le 3^e bloc du SRAV qui se déroule sur la voie publique est fondamental car il permet l'acquisition de l'autonomie à vélo aux enfants en situation réelle de circulation.

La Direction générale de l'enseignement scolaire et la Direction des sports se sont associées pour développer un outil d'accompagnement à son organisation. Cet outil en précise le cadre réglementaire et apporte des conseils techniques et pédagogiques pour sa mise en œuvre.

Il pourra accompagner utilement chaque enseignant et chaque intervenant dans la conception et l'organisation d'un bloc 3 du SRAV.

Le vélo est un enjeu de mobilité active et participe de l'éducation durable. Il constitue un enjeu important de santé publique pour lutter contre la sédentarité. Ce document est un levier pour déployer le plus largement possible l'organisation du bloc 3 dans le temps scolaire ou extrascolaire afin de finaliser le parcours d'apprentissage du SRAV.

Cet outil d'accompagnement à l'organisation du bloc 3 du SRAV participe à l'ambition commune de la DGESCO et de la DS d'accompagner chaque enfant vers l'autonomie à vélo : nous vous invitons à diffuser largement cet outil auprès de chaque professionnel susceptible de mettre en place le Savoir Rouler à Vélo !



Edouard GEFFRAY
DGESCO



Gilles QUENEHERVE
DS



© iStock

Remerciements. Ils ont contribué à l'élaboration de cet outil :

CPD EPS Finistère – CPD EPS Manche

Les partenaires du SRAV : FFC, FUB, MCF, USEP

Les référents départementaux et régionaux du SRAV : référent SRAV Loire-Atlantique, référent régional SRAV Normandie

Le Club des Villes et Territoires Cyclables et Marchables

PRÉAMBULE

Ce document est destiné prioritairement aux enseignants et à tous les intervenants qui réalisent des interventions SRAV dans le temps scolaire. Cependant les conseils peuvent tout à fait s'appliquer dans la mise en œuvre du bloc 3 du SRAV dans les contextes d'une organisation en temps périscolaire ou extrascolaire. Seul le cadre réglementaire est propre à chaque contexte de mise en œuvre.

Il a été réalisé par le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports (DGESCO et DS) en collaboration avec les conseillères pédagogiques départementales pour l'EPS (CPD EPS) de la Manche et du Finistère, des partenaires du SRAV et des référents départementaux et régionaux du SRAV.

Si les méthodes d'apprentissage du vélo pour les enfants se déroulaient jusqu'alors majoritairement en milieu sécurisé, l'ambition du SRAV est d'offrir aux élèves un accès vers l'autonomie à vélo avec une découverte des conditions de circulation en milieu ouvert.

L'autonomie de l'élève en sécurité est visée et le SRAV accompagne les élèves étape par étape vers cet objectif.

Cet outil vous permet d'aborder le bloc 3 dans les meilleures conditions en fonction de vos possibilités de mise en œuvre et du projet pédagogique mis en place au cours de la scolarité des élèves.

Il s'organise autour d'une partie consacrée à la réglementation applicable aux sorties des élèves à vélo sur la voie publique et une partie consacrée aux préconisations de mise en œuvre.

Les préconisations apportent des solutions, différentes propositions de mise en œuvre, sans pour autant se soustraire à la liberté pédagogique qui doit rester prédominante. Il ne s'agit pas d'un modèle type de mise en œuvre qui exclut tout autre modèle, mais d'une proposition qui permet une mise en place sereine du bloc 3 et une approche progressive et sécurisée de l'autonomie à vélo pour les élèves.



PARTIE 1 : Contexte législatif, réglementaire et organisationnel du SRAV

1. Contexte législatif	P 10
2. Le cadre juridique de l'intervention en milieu scolaire	P 10
A. Principe général	P 10
B. L'encadrement de l'activité vélo	P 11
a. Le cadre réglementaire	P 11
b. L'équipe d'encadrement	P 11
c. Les taux d'encadrement applicables aux différentes activités physiques et sportives pouvant être pratiquées à l'école élémentaire	P 14
d. L'organisation pédagogique des activités mises en œuvre dans le cadre des sorties scolaires	P 14
3. Le lien avec la commune	P 15

PARTIE 2 : Préconisations

1. Axe 1 : Avant le bloc 3	P 18
A. Préambule	P 18
B. Composer l'équipe d'encadrement du bloc 3 – La répartition des rôles des adultes dans le bloc 3	P 19
C. L'élaboration d'un parcours bloc 3	P 21
a. Les outils qui peuvent être utilisés	P 21
b. Le parcours	P 21
c. La composition du groupe	P 21
d. La préparation des sorties avec les enfants	P 21
D. Le matériel	P 22
a. Le matériel nécessaire	P 22
b. La préparation et la vérification du matériel	P 22
E. Avoir connaissance des observables et des critères de réussite	P 23
F. Anticiper les spécificités du parcours et les imprévus	P 24

2. Axe 2 : Pendant le bloc 3	P 25
A. Préambule	P 25
B. Sortie 1 ou début du bloc 3	P 26
C. Sortie 2 ou milieu du bloc 3	P 30
D. Sortie 3 ou fin du bloc 3	P 32
a. L'approche évaluative individuelle	P 32
b. La mise en œuvre de la mobilité à vélo à travers un projet	P 35
E. Tableau récapitulatif de la progression en 3 temps du bloc 3	P 36
3. Axe 3 : A l'issue du bloc 3	P 37
A. Ce qu'implique la remise de l'attestation Savoir Rouler à Vélo aux élèves	P 37
B. Les messages que vous pouvez rappeler aux élèves à l'issue du SRAV, lors de la remise de l'attestation	P 37
C. Le lien possible avec la commune pour faire passer des messages aux parents	P 38



PARTIE 1



Contexte législatif,
réglementaire
et organisationnel
du SRAV



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

1. Le contexte législatif

LOI n°2022-296 du 2 mars 2022 visant à démocratiser le sport en France

Le 24 février 2022, l'Assemblée nationale a définitivement adopté la loi visant à démocratiser le sport.

Parmi les 59 articles contenus dans le texte, le Savoir Rouler à Vélo s'inscrit dans les programmes scolaires au titre des savoirs sportifs fondamentaux, tout comme l'Aisance Aquatique.

2. Le cadre juridique de l'intervention en milieu scolaire

A. PRINCIPE GÉNÉRAL

L'activité « vélo », qu'elle se déroule dans l'école ou à l'extérieur de l'école est mise en œuvre et menée par l'enseignant et sous sa responsabilité. Elle permet de construire divers registres de compétence :

- Dans le cadre de l'éducation à la sécurité routière, les compétences de « l'enfant rouleur » définies dans l'attestation de première éducation à la route (APER) et arrêtées dans la [circulaire n°2016-153 du 12-10-2016](#) : mise en œuvre du dispositif de l'attestation de première éducation à la route (APER).

En complément de cette circulaire, le guide « [Quelques repères pour enseigner la sécurité routière du cycle 1 au cycle 3](#) » recense pour chaque usage de l'espace routier, en tant que piéton, passager et rouleur, et pour chaque cycle, les compétences travaillées et les attendus des programmes en vigueur.

- **Le Savoir rouler à vélo (SRAV) peut contribuer à valider une partie des compétences développées dans le cadre de l'APER mais il ne se substitue pas intégralement à l'APER.** Dans le cadre de l'éducation physique et sportive, les compétences spécifiques à l'activité physique et sportive qui relèvent du champ d'apprentissage « Adapter ses déplacements à des environnements variés » peuvent aussi être développées.
- La circulaire « Sport Education » prévoit le renforcement de savoirs fondamentaux par la pratique sportive. Les savoirs sportifs fondamentaux « **savoir nager** » et « **savoir rouler à vélo** » y sont définis comme deux dispositifs distincts, positionnés à des stades différents du développement de l'enfant. Le déploiement de ces deux dispositifs nécessite l'engagement fort et conjoint des acteurs de l'école et du sport **au niveau académique, départemental et local, en s'appuyant sur les collectivités locales et en partenariat avec le secteur associatif.**

B. L'ENCADREMENT DE L'ACTIVITÉ « VÉLO »

a. Le cadre réglementaire

Référence : [circulaire interministérielle n°2017-116 du 6-10-2017 : Encadrement des activités physiques et sportives](#)

Les activités physiques mises en œuvre pendant le temps scolaire s'inscrivent dans le cadre des programmes d'enseignement et répondent à des objectifs pédagogiques préalablement définis.

L'activité « vélo » organisée dans le cadre des enseignements réguliers, peut être encadrée par l'enseignant seul, lorsque qu'elle se déroule au sein de l'école ou en milieu protégé, non ouvert à la circulation.

L'activité « vélo » pratiquée dans le cadre des enseignements réguliers ou d'une sortie scolaire occasionnelle (obligatoire ou facultative) doit en revanche respecter un taux minimal d'encadrement renforcé lorsqu'elle se déroule en dehors de l'école, en milieu non protégé, dans des espaces ouverts à la circulation (annexe 1 de la circulaire interministérielle n°2017-116 du 6-10-2017).

Dès lors qu'une activité physique ou sportive est pratiquée sous la responsabilité de l'Éducation nationale dans le cadre d'une sortie obligatoire ou facultative, celle-ci doit être considérée comme une activité d'enseignement. Elle doit ainsi répondre à des objectifs pédagogiques tels que définis dans les programmes et ne saurait être envisagée comme une activité de loisir. Les activités de loisir ne relevant pas des missions de l'école peuvent toutefois être pratiquées dans les mêmes structures que les activités organisées dans le cadre scolaire, par exemple au sein des accueils collectifs de mineurs, mais pendant des temps périscolaires ou extrascolaires.

b. L'équipe d'encadrement

Plusieurs acteurs peuvent être amenés à participer à l'encadrement de l'activité « vélo ».

L'enseignant

L'activité physique et sportive, qu'elle se déroule dans le cadre des horaires obligatoires ou d'une activité facultative, est placée sous la responsabilité pédagogique de l'enseignant.

Si l'enseignant le souhaite, il peut solliciter l'appui d'une personne agréée par les services de l'Éducation nationale ([article L. 312-3 du Code de l'éducation](#)) tout en conservant la responsabilité pédagogique du déroulement de l'activité ([article D. 321-13 du Code de l'éducation](#)).

Pour assurer le taux d'encadrement exigé lorsque l'activité « vélo » se déroule en dehors de l'école, en milieu non protégé, dans des espaces ouverts à la circulation, l'enseignant doit solliciter, avec l'autorisation préalable du directeur d'école, un intervenant extérieur dans les conditions définies en annexe 2 de la circulaire interministérielle n°2017-116 du 6-10-2017.

L'intervention s'inscrit dans le projet pédagogique de la classe, qui découle des objectifs définis dans le projet d'école.

L'enseignant veille à ce que les intervenants extérieurs soient associés dès la préparation de l'activité, aient connaissance des objectifs et du déroulement de la séance et également des règles de sécurité, du rôle et des missions qui leur seront confiés.

En cas de difficulté, l'enseignant peut interrompre la séance à tout moment et en informer le directeur d'école ainsi que le conseiller pédagogique de circonscription.

Les intervenants extérieurs

Des intervenants extérieurs peuvent être sollicités, en tant que professionnels ou à titre bénévole, en raison de leur expertise technique dans une activité physique et sportive.

Dans le cadre de l'enseignement de l'éducation physique et sportive, les intervenants extérieurs doivent être agréés par le directeur académique des services de l'Éducation nationale (DASEN), qu'ils interviennent en tant que professionnels ou à titre bénévole.

L'agrément est délivré après vérification des compétences dites techniques et de l'honorabilité de l'intervenant (annexe 3 de la circulaire interministérielle n°2017-116 du 6 - 10-2017).

La délivrance de l'agrément n'emporte pas autorisation à intervenir pendant le temps scolaire. Nul intervenant agréé ne peut se prévaloir de l'agrément pour demander à intervenir sur le temps scolaire sans l'autorisation préalable du directeur d'école.

Pour toute intervention rémunérée dans le cadre d'une activité physique et sportive, l'intervenant doit être qualifié au sens du Code du sport :

- I. Diplômé ou en cours de formation (attestation moniteurs stagiaires) ;
- II. Diplôme inscrit dans l'[annexe II-1 du Code du sport](#) avec des conditions d'exercice spécifiant l'encadrement du vélo ou dans le champ du multi sports qui l'inclut ;
- III. Être détenteur d'une carte professionnelle en cours de validité.

Les intervenants extérieurs agissent sous la responsabilité pédagogique de l'enseignant. Dans certaines organisations pédagogiques où les élèves sont répartis en plusieurs ateliers, ils peuvent être amenés à prendre en charge un groupe d'élèves (cf. [circulaire n°92-196 du 3-07-1992](#) : participation d'intervenants extérieurs aux activités d'enseignement dans les écoles maternelles et élémentaires).

Conformément à la [circulaire n°2014-088 du 9 juillet 2014 relative au règlement type départemental des écoles maternelles et élémentaires publiques](#), tout intervenant extérieur rémunéré ou bénévole est tenu de « *respecter les personnels, adopter une attitude bienveillante à l'égard des élèves, s'abstenir de tout propos ou comportement qui pourrait choquer, et faire preuve d'une absolue réserve concernant les observations ou informations qu'il aurait pu recueillir lors de son intervention dans l'école* ».

Dès lors qu'un intervenant ne répond plus aux critères de compétence et d'honorabilité, le DASEN est fondé à lui retirer l'agrément.

Si le comportement d'un intervenant perturbe le bon fonctionnement du service public de l'enseignement, s'il est de nature à constituer un trouble à l'ordre public ou s'il est susceptible de constituer un danger pour la santé ou la sécurité physique ou morale des mineurs, l'agrément lui est retiré.



Le tableau ci-dessous rappelle la procédure applicable par catégorie d'intervenants et par cadre d'intervention (annexe 3 de la circulaire interministérielle n°2017-116 du 6-10-2017 : Encadrement des activités physiques et sportives) :

	INTERVENANTS BÉNÉFICIAIRE DE LA RÉPUTATION D'AGRÈMENT	INTERVENANTS DEVANT FAIRE UNE DEMANDE EXPRESSE D'AGRÈMENT ET POUR LESQUELS L'INTERROGATION DU FIJASV PAR LES SERVICES DE L'ÉDUCATION NATIONALE EST OBLIGATOIRE
Sollicités en tant que professionnel	<p>Les fonctionnaires dont les statuts particuliers reconnaissent une compétence pour encadrer, animer ou enseigner l'activité concernée.</p> <p>Les professionnels titulaires d'une carte professionnelle en cours de validité délivrée dans les conditions fixées par l'article R. 212-86 du code du sport pour l'activité concernée.</p> <p>Les enseignants des établissements d'enseignement publics pour l'activité concernée.</p>	<p>Les fonctionnaires dont les statuts particuliers ne prévoient pas l'encadrement d'une activité physique ou sportive mais justifiant d'une qualification leur ouvrant droit à encadrer, animer ou enseigner une activité physique ou sportive contre rémunération conformément à l'article L. 212-1 du code du sport.</p> <p>Les agents publics non titulaires non enseignants mais justifiant d'une qualification leur ouvrant droit à encadrer, animer ou enseigner une activité physique ou sportive contre rémunération conformément à l'article L. 212-1 du code du sport.</p>
Sollicités à titre bénévole	<p>Tous les intervenants bénéficiant d'une réputation d'agrément pour intervenir à titre professionnel sont également agréés pour intervenir à titre bénévole pour l'activité concernée.</p> <p>Les enseignants des établissements d'enseignement privés sous contrat avec l'État pour l'activité concernée.</p>	<p>Toute personne ne bénéficiant pas de la réputation d'agrément pour l'activité concernée et souhaitant apporter son concours à l'enseignement de l'éducation physique et sportive dès lors qu'elle justifie des compétences dites techniques.</p>

Les accompagnateurs bénévoles

Les accompagnateurs bénévoles qui, par définition, ne concourent pas à l'enseignement des activités physiques et sportives, ne sont pas soumis à l'agrément préalable des services de l'Éducation nationale. Toutefois, leur participation est soumise à l'autorisation préalable du directeur d'école. En tout état de cause, un accompagnateur bénévole ne peut se retrouver isolé avec un élève. Les accompagnateurs bénévoles ne rentrent pas dans les taux d'encadrement.



c. Les taux d'encadrement applicables aux différentes activités physiques et sportives pouvant être pratiquées à l'école élémentaire

Ces taux constituent une **exigence minimale** d'encadrement. Toutefois, dans le respect de ces exigences, il revient à l'enseignant de définir le nombre d'encadrants nécessaires en tenant compte de l'âge des élèves, de leur pratique de l'activité et de l'activité concernée (annexe 1 de la circulaire interministérielle n°2017-116 du 6-10-2017).

Lorsque les activités physiques et sportives se déroulent dans un accueil collectif de mineurs régi par [l'article R. 227-1 du Code de l'action sociale et des familles](#), elles doivent être pratiquées dans le respect de la réglementation qui lui est applicable, et notamment selon les conditions particulières d'encadrement fixées par [l'arrêté du 20 avril 2012 portant application de l'article R. 227-13 du Code de l'action sociale et des familles](#). La convention liant les services de l'Éducation nationale à l'accueil collectif de mineurs doit préciser les conditions d'encadrement en application de la réglementation en vigueur.

Taux d'encadrement minimum pour les activités « VTT et cyclisme » sur route pour les élèves de l'école élémentaire (de 6 à 11 ans) :

- Jusqu'à 24 élèves, l'enseignant plus un intervenant agréé ou un autre enseignant ;
- Au-delà de 24 élèves, un intervenant agréé ou un autre enseignant supplémentaire pour 12 élèves.

d. L'organisation pédagogique des activités mises en œuvre dans le cadre des sorties scolaires

Circulaire 99-136 du 21/09/1999 : II.3.2. Les formes d'organisation pédagogique

Le maître assure la mise en œuvre des activités par sa participation et sa présence effectives. Il peut cependant être déchargé momentanément de la surveillance de groupes d'élèves confiée à des intervenants sous réserve :

- qu'il réside sur le lieu d'hébergement pour les sorties avec nuitée(s),
- qu'il sache constamment où sont tous ses élèves, et qu'en cas d'incident il puisse être très rapidement sur place,
- que les intervenants aient été régulièrement agréés ou autorisés et placés sous son autorité.

Trois situations doivent être distinguées :

- **II.3.2.1 : La classe fonctionne en un seul groupe.**

C'est l'organisation habituelle de la classe. Le maître assure l'organisation pédagogique de la séance et contrôle effectivement son déroulement.

- **II.3.2.2. La classe est divisée en groupes dispersés et l'enseignant n'a en charge aucun groupe particulier.**

Dans ce cas, chaque groupe est encadré par au moins un intervenant. Le maître assure l'organisation pédagogique de la séance, procède au contrôle successif du déroulement de la séance dans les différents groupes et à la coordination de l'ensemble.

• **II.3.2.3. La classe est divisée en groupes dispersés et l'enseignant a en charge l'un des groupes.**

Dans ce cas, certains groupes d'élèves sont encadrés par au moins un intervenant et l'un de ces groupes est pris en charge par le maître. L'enseignant n'a pas à assurer le contrôle du déroulement de la séance. Son action consiste à définir préalablement l'organisation générale de l'activité avec une répartition précise des tâches et procède a posteriori à son évaluation.

Dans les trois situations, l'enseignant s'assure que les intervenants respectent les conditions d'organisation générale déterminées initialement et plus particulièrement les conditions de sécurité des élèves. En cas de situation mettant en cause sérieusement la qualité de la séance ou la sécurité des élèves, le maître suspend ou interrompt immédiatement l'intervention. »

3. Le lien avec la commune

Partenaires des écoles maternelles et élémentaires dans leurs projets éducatifs, certaines communes mènent depuis plusieurs années des actions d'apprentissage du vélo pendant le temps scolaire, périscolaire ou extrascolaire. Ainsi, certaines mettent à disposition des vélos et des équipements, réalisent des circuits d'apprentissage aménagés dans les cours d'école ou dans l'espace public. Certaines disposent d'éducateurs sportifs (ETAPS, CETAPS...) ou soutiennent des associations pour intervenir auprès des enfants. Il est donc recommandé de se rapprocher de la collectivité pour connaître les dispositifs qu'elle propose pour organiser le savoir rouler dans l'établissement.



© FFC

PARTIE 2



Préconisations

Cette partie est divisée en 3 axes :

- **L'axe 1** : La préparation nécessaire avant le bloc 3
- **L'axe 2** : Le déroulement possible du bloc 3
- **L'axe 3** : L'après bloc 3. La remise de l'attestation et les messages à faire passer aux élèves et aux parents

1. Axe 1 : Avant le bloc 3

Les repères avant de se lancer dans le bloc 3 :

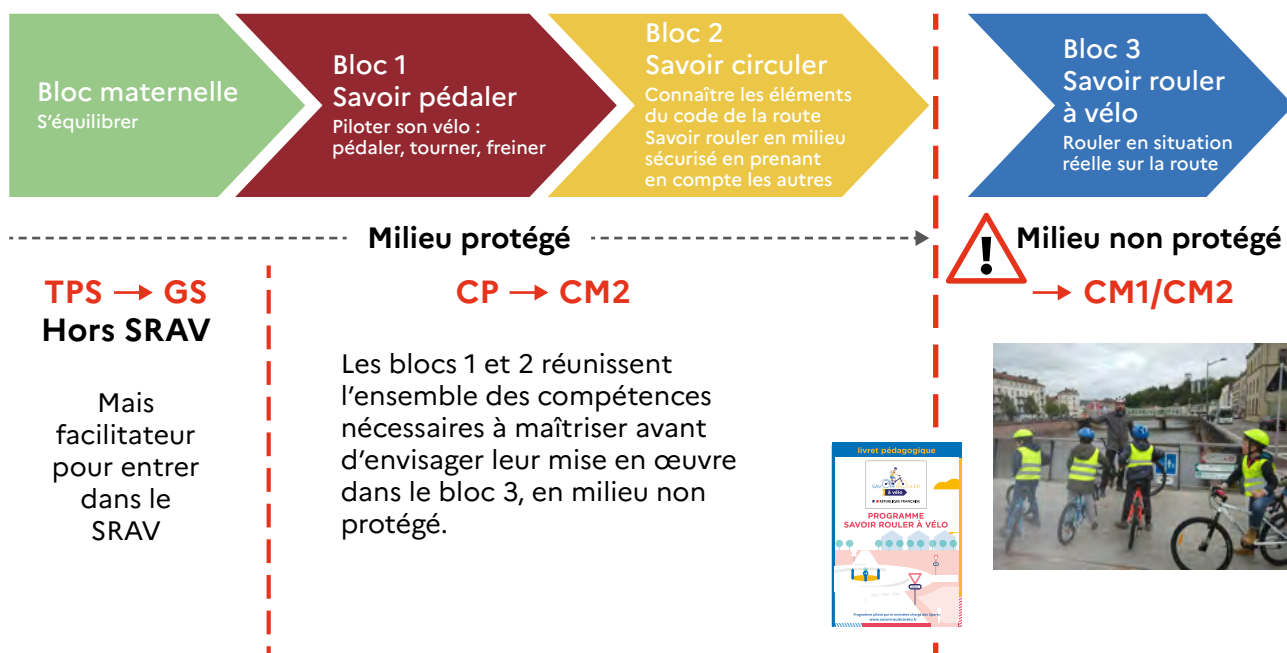
A. PRÉAMBULE

On constate que l'enseignement des compétences de l'élève rouleur pour viser son autonomie réelle en milieu non protégé est majoritairement réservé au cycle 3. Cependant, une action continue ayant plus d'effets sur la perception des risques par les élèves que des actions ponctuelles, **il est recommandé d'inscrire cet enseignement dans une logique de progressivité des apprentissages et de s'assurer que les élèves ont acquis les compétences des blocs 1 et 2 avant de les engager dans le bloc 3.**

Aussi, une réflexion d'équipe doit permettre d'envisager le déploiement du SRAV pour l'ensemble des classes de l'école primaire (et si possible dès la maternelle en envisageant les modules d'apprentissage « engins roulants » dans la perspective du SRAV). Cela participe au développement de compétences et à leur stabilisation dans la durée pour permettre aux élèves d'atteindre l'objectif d'autonomie validant le bloc 3 du dispositif. Néanmoins, le SRAV peut également être mis en œuvre dans un parcours de formation plus condensé, différent de celui présenté ci-dessous :



Le Savoir rouler à vélo (SRAV) : un parcours d'apprentissage progressif



B. COMPOSER L'ÉQUIPE D'ENCADREMENT DU BLOC 3 DU SRAV - LA RÉPARTITION DES RÔLES DES ADULTES DANS LE BLOC 3

	ENSEIGNANTS	INTERVENANTS PROFESSIONNELS RÉPUTÉS AGRÉÉS	BÉNÉVOLES AGRÉÉS	ACCOMPAGNATEURS
PROFIL	Professeur des écoles	Educateurs sportifs titulaires d'une carte professionnelle en cours de validité (ou d'une attestation de stagiaire en cours de validité) ; fonctionnaires dont les statuts particuliers prévoient l'enseignement ou l'encadrement d'une activité sportive ; enseignants (fonctionnaires ou agents contractuels de droit public) des établissements d'enseignement publics et des établissements d'enseignement privés sous contrat avec l'État	Bénévole d'une structure partenaire du SRAV ou autre bénévole. Il a participé à une session d'agrément (délivrance de l'agrément IA DASEN). Il est pratiquant régulier de déplacements à vélo.	Adultes bénévoles (parents d'élèves par exemple) qui ne sont pas soumis à l'agrément préalable des services de l'Éducation nationale. Leur participation est soumise à l'autorisation préalable du directeur d'école.
RÔLE PÉDAGOGIQUE	Responsable de l'organisation et du déroulement de l'activité. Il est à l'initiative du projet pédagogique (co-construit). Il est responsable de ses élèves. Un échange de services peut s'effectuer au sein de l'école pour la mise en œuvre du bloc 3.	Co-intervention avec l'enseignant. Il est sous la responsabilité de l'enseignant. Il s'engage sur le projet pédagogique. Il apporte son expertise technique. Il crée des parcours sécurisés permettant la progression pédagogique au sein du bloc 3 et sa validation. Il assure la sécurité des élèves. Il alerte l'enseignant en cas de difficulté. Il participe avec l'enseignant à la régulation du projet pédagogique. Il participe à l'évaluation des élèves.	Il est sous la responsabilité de l'enseignant. Il assiste de façon complémentaire l'enseignant et/ou l'intervenant dans les activités que celui-ci conduit avec un groupe, il peut prendre en charge le groupe d'élèves que l'enseignant lui confie. Dans ce cas, il assure la sécurité du groupe. Il conseille, montre, rassure, il a un rôle actif. Il est exemplaire. Il alerte l'enseignant en cas de difficulté. Il rend compte de ses observations et constats à l'enseignant pour l'aider à réguler le projet.	Ils ne concourent pas à l'enseignement des activités physiques et sportives. Ils ne peuvent se retrouver isolés avec un élève. Les accompagnateurs bénévoles ne rentrent pas dans les taux d'encadrement.
COMPORTEMENTS ATTENDUS	Port du casque et d'un gilet réfléchissant. Il prévoit une trousse de secours et réparation, par groupe. Ils s'assurent du bon fonctionnement du matériel des enfants (éléments de sécurité, réglages du vélo,...)	Port du casque et d'un gilet réfléchissant. Ils s'assurent du bon fonctionnement du matériel des enfants (éléments de sécurité, réglages du vélo,...)	Port du casque et d'un gilet réfléchissant. Il a repéré le parcours en amont de la séance. Il connaît la conduite à tenir en cas d'accident (éviter le suraccident, numéros d'urgence...) Ils s'assurent du bon fonctionnement du matériel des enfants (éléments de sécurité, réglages du vélo,...)	Port du casque et d'un gilet réfléchissant. S'ils sont à vélo, ils peuvent se positionner à l'arrière du groupe pour accompagner le serre-file. Ils accompagnent la sortie à vélo ou à pied. S'ils sont à vélo, ils peuvent se positionner à l'arrière du groupe pour accompagner le serre-file. Ils sont pratiquants réguliers de déplacements à vélo et leur niveau a pu être évolué au préalable par l'enseignant ou l'intervenant qualifié.

Enseignants, intervenants professionnels réputés agréés, bénévoles agréés font partie du taux d'encadrement

Les accompagnateurs ne font pas partie du taux d'encadrement

Il est recommandé de s'assurer que les intervenants (professionnels réputés agréés, bénévoles agréés) et les accompagnateurs, possèdent les connaissances du code de la route.

Organisation possible des sorties :

Pour organiser les sorties, le choix peut être fait de diviser la classe en plusieurs groupes avec un groupe d'élèves qui sort sur la voie publique (voir préconisations de l'axe 2 concernant le nombre d'élèves par groupe). Il est conseillé à l'enseignant d'accompagner le groupe d'élèves qui sort sur la voie publique avec au moins un intervenant qualifié ou un bénévole agréé (taux d'encadrement à respecter de 2 encadrants jusqu'à 24 élèves). Le reste de la classe peut alors rester au sein de l'école avec un intervenant agréé ou un autre enseignant dans le cas où l'activité concerne 2 classes.



C. L'ÉLABORATION D'UN PARCOURS BLOC 3

a. Les outils qui peuvent être utilisés :

- <https://www.openrunner.com/>
- Google Street View : pour visualiser les rues, les intersections
- Google map : pour un calcul rapide de distance

Partenaires des projets éducatifs territoriaux des écoles, les communes et/ou les intercommunalités ont également la compétence voirie et la compétence mobilité. Il est donc conseillé de se rapprocher de la collectivité en amont des séances pour les organiser en tenant compte des aménagements cyclables existants. En effet, elle est le bon interlocuteur pour identifier et proposer les trajets les plus sécurisés en vue de l'apprentissage du bloc 3. Elles peuvent par ailleurs gérer, si nécessaire, via des arrêtés municipaux, la restriction ou la fermeture temporaire de certaines voies.

b. Le parcours :

Avant la réalisation du parcours avec les élèves, il est conseillé à l'équipe d'encadrement du bloc 3 de réaliser le parcours une première fois. Cela permet d'identifier les points de vigilance du parcours et les zones permettant le regroupement des enfants en toute sécurité.

En amont, il est important de répartir et de connaître les rôles de chacun.

c. La composition du groupe :

Il est nécessaire de prendre un temps pour faire le point concernant les élèves qui sont en capacité d'effectuer le bloc 3. Pour cela, ils doivent avoir obtenu les blocs 1 et 2 ainsi qu'un savoir-être ne risquant pas de mettre en péril la sécurité du groupe (voir chapitre « E. Avoir connaissance des observables et des critères de réussite »).

d. La préparation des sorties avec les élèves

Le responsable du groupe (enseignant ou intervenant professionnel le cas échéant) est chargé de définir les rôles de chacun au départ et de réaliser le briefing. Au cours de la sortie, il navigue en permanence entre la tête et la fin du groupe. Il donne les indications de direction et adapte les règles (distances de sécurité, vitesse, points d'arrêt ...). Il se place systématiquement à l'avant lors des changements de direction et sur les passages demandant le plus de vigilance.

Le positionnement des élèves au sein du groupe est détaillé dans l'axe 2 du document.

D. LE MATÉRIEL

a. Le matériel nécessaire

Pour une sortie de type bloc 3, l'élève doit posséder :

- 1 casque
- 1 gilet réfléchissant
- 1 bidon rempli d'eau ou d'eau avec sirop
- 1 vêtement coupe-vent/pluie
- 1 paire de chaussures fermées

En option, 1 paire de gants (si froid ou pluie).

En tant qu'encadrant responsable, vous devez posséder les mêmes éléments que l'enfant auxquels vont s'ajouter des éléments pour assurer la sécurité des enfants. Vous devez toujours avoir avec vous ces éléments. L'idéal est de mettre tout cela dans un sac à dos attachable au niveau de la taille ou de la poitrine.

Pour une sortie de type bloc 3, il vous faut :

- La carte du parcours (sous format papier ou numérique sur téléphone fixé au cintre)
- Un téléphone (pour contacter les secours et/ou l'école)
- Une pompe manuelle
- Une chambre à air par taille de roues présentes dans votre groupe (adultes et enfants)
- 2 démonte-pneus
- 1 multi-outils avec tournevis et clés allen-torcx
- 1 clé plate de taille 15 (pour démonter des roues crevées)
- 1 trousse de secours
- 1 couverture de survie
- Quelques barres alimentaires sucrées (en cas d'hypoglycémie d'un enfant)

En tant qu'adulte encadrant, vous devez être capable d'effectuer les réparations de base d'un vélo :

- Gonflage des pneus
- Changement d'une chambre à air
- Remettre une chaîne en cas de déraillement
- Serrage de l'ensemble des axes (roues, pédales, direction, tige de selle, selle, ...)
- Réglage des freins
- Réglage des vitesses

b. La préparation et la vérification du matériel

Comme pour les séances de blocs 1 et 2, les vérifications d'usage sont à réaliser sur les points de contrôle principaux. Il est nécessaire de s'assurer que les gilets rétro réfléchissants sont en nombre suffisant, bien positionnés et que la taille est adaptée aux enfants, afin d'éviter tout risque de chute.



E. AVOIR CONNAISSANCE DES OBSERVABLES ET DES CRITÈRES DE RÉUSSITE

Le tableau ci-dessous présente les compétences à acquérir au cours du bloc 3 (issues du socle commun de compétences du SRAV), les objectifs à atteindre ainsi que des repères pour l'évaluation des élèves :

COMPÉTENCES ET CONNAISSANCES LIVRET PÉDAGOGIQUE SRAV	OBJECTIF : RENDRE L'ÉLÈVE AUTONOME → PERMETTRE À L'ÉLÈVE DE COMPRENDRE/APPRENDRE À :	EXPLICITATION DES COMPÉTENCES ET REPÈRES POUR L'ÉVALUATION
Etre capable d'identifier les espaces de circulation adaptés aux vélos.		
Emprunte la piste ou bande cyclable	Identifier les espaces réservés aux cyclistes pour préserver sa sécurité et celle des autres usagers.	L'élève reconnaît les panneaux signalétiques. Il choisit de circuler en priorité sur les pistes cyclables dès qu'il en a la possibilité.
Ne roule pas sur les trottoirs	Identifier les espaces interdits aux cyclistes pour préserver sa sécurité et celle des autres usagers (piétons).	L'élève connaît le code de la route. Il sait qu'au-delà de 8 ans la circulation à vélo sur les trottoirs est interdite (réglementation).
Etre capable de circuler en respectant le code de la route	Lire et comprendre l'environnement pour circuler en préservant sa sécurité et celle des autres usagers.	Code de la route : - espaces de circulation - panneaux de signalisation - réglementation - règles de circulation - attitude respectueuse avec les autres usagers L'élève circule sans commettre d'infraction au code de la route.
Etre capable de rouler en tenant compte des autres usagers de l'espace public et de la route	Etre conscient et tenir compte de sa vulnérabilité. Comprendre la nécessité de prendre des informations (stables, fluctuantes et imprévues) pour faire des choix et agir en préservant sa sécurité et celle des autres usagers.	L'élève circule en tenant en compte des autres : - il prend de l'information - il analyse les situations - il fait des choix - il agit à bon escient
Etre capable de rouler à droite sur la voie publique	Identifier les espaces sur la voie de circulation les mieux adaptés pour préserver sa sécurité et celle des autres usagers.	L'élève circule dans un couloir à droite de la voie de circulation (zone bleue), à environ 1m des voitures en stationnement et/ou du trottoir.
Etre capable de rouler en groupe	Permettre aux élèves de gagner en autonomie et circuler plus librement avec leurs amis. Prendre sa place dans le groupe. Comprendre son rôle dans le groupe. Comprendre que ses actions ont des conséquences sur les autres membres du groupe et sur les autres usagers. → Lien entre actions individuelles et répercussions sur le collectif.	L'élève connaît les règles de circulation : les cyclistes doivent rouler en file indienne. Il sait : - Indiquer ses changements de direction en conservant son équilibre. - Contrôler sa vitesse en s'adaptant aux autres membres du groupe quand il roule en tête. - Garder une distance suffisante (égale à un vélo à deux vélos) avec les autres usagers (autres véhicules et les autres cyclistes du groupe) - Alerter d'un danger les autres membres du groupe
Etre capable de prendre sa place sur la chaussée, notamment dans les giratoires, et dans toutes les directions	Identifier les espaces sur la voie de circulation les mieux adaptés pour préserver sa sécurité et celle des autres usagers.	L'élève circule dans un couloir à droite de la voie de circulation (zone bleue), à environ 1m des voitures en stationnement et/ou du trottoir.



Pour aller plus loin dans la progression des apprentissages au cours des 3 blocs du SRAV, les CPD de la Manche et l'USEP Manche proposent un projet pédagogique détaillé ainsi que des éléments sur la progressivité des apprentissages avant d'aborder le bloc 3. Ces ressources sont disponibles en annexes.

F. ANTICIPER LES SPÉCIFICITÉS DU PARCOURS ET LES IMPRÉVUS

a. Faire face aux spécificités

Rouler en montée :

► L'élève :

- Est autorisé à dépasser l'élève de devant qui le ralentit en le prévenant : - si cet élève n'est pas déjà engagé dans une action de dépassement - et après vérification (derrière à gauche) qu'aucun véhicule n'est présent dans sa voie de circulation. Si l'élève n'est pas en capacité de prendre l'information derrière à gauche en mouvement => Ne dépasse pas.
- Si l'élève a besoin de s'arrêter puis repartir, il procède à un redémarrage dans la circulation. En cas d'incapacité à repartir à vélo après un arrêt, monter en marchant à droite du vélo pour se protéger de la circulation.

► L'adulte « conducteur »

- Sur une courte montée, procède à un regroupement en haut de la côte.
- Sur une longue montée, peut procéder à un regroupement en milieu de côte si le groupe s'étire trop.

L'adulte « serre-file » reste toujours avec le dernier élève et le conseille pour que celui-ci réussisse à franchir la montée du mieux possible (changement de vitesse, alternance position assise/danseuse, gestion de l'effort, respiration, pauses...)

Rouler en descente :

► L'élève :

- Augmenter la distance entre les élèves : garder une distance suffisante avec le vélo précédent = 2 vélos

► L'adulte

- **Conducteur** : Roule devant le groupe pour modérer la vitesse.
- **Serre-file** : Suit le groupe et vérifie le comportement des élèves.

b. Faire face aux imprévus

S'adapter en cas de mauvais temps

Vérifier la météo avant la sortie. Si celle-ci annonce une température ressentie inférieure à 0°C, des vents forts de plus de 50 km/h ou de fortes précipitations, il est nécessaire de reporter la sortie. Dans les autres cas, la sortie est possible en s'assurant que chaque élève est suffisamment équipé. Il convient peut-être de demander un équipement supplémentaire à l'enfant (gants, tenue de protection à la pluie, coupe-vent,...). Prévoir un itinéraire de repli (plus court) en cas de dégradation de la météo.

En cas de problème technique (crevaison, chaîne cassée, etc), ou en cas d'accident :

En cas d'incident technique : mettre les élèves en sécurité et procéder à la réparation sur place si cela est possible.

En cas d'impossibilité de réparer : soit le groupe est à proximité de l'école et le retour vers l'école se fait à pied, soit le groupe est éloigné de l'école et il est nécessaire de prévoir une solution d'assistance (voiture balai, personne à contacter qui peut apporter un autre vélo sur un lieu défini).

En cas d'accident et de blessure d'un ou plusieurs élèves, il est impératif de respecter la règle : protéger, alerter (112 ou 15) et secourir.

2. Axe 2 : Pendant le bloc 3

A. PRÉAMBULE

L'axe 1 de cet outil a été consacré à la préparation du bloc 3 du Savoir Rouler à Vélo. Cet axe 2 « Pendant le bloc 3 » définit des préconisations pour la mise en œuvre du bloc 3 sereinement et en toute sécurité.

Qu'entend-on par bloc 3 du Savoir Rouler à Vélo ?

Il s'agit d'apprendre à rouler en autonomie sur la voie publique et à s'approprier les différents espaces de pratique. Les élèves vont faire du vélo en groupe et en conditions réelles de circulation sur la voie publique.

Une seule et unique sortie sur la voie publique, ne peut constituer un apprentissage suffisant pour acquérir les compétences du bloc 3 du SRAV.

Le bloc 3 doit être constitué de plusieurs sorties progressives. Un minimum de 4h de pratique doit être consacré au bloc 3 du SRAV.

Un exemple de mise en œuvre du bloc 3 vous est présenté ici. Il s'organise autour de 3 sorties progressives où les élèves vont être confrontés à plusieurs mises en situation possibles.

3 sorties pour le bloc 3 sont préconisées. Il s'agit d'un exemple qui peut être adapté en fonction des possibilités et du parcours pédagogique des élèves.

Pour certains items, vous sont présentés les avantages et les inconvénients afin que vous puissiez définir les meilleurs choix en fonction de vos conditions de mise en œuvre (situation de l'école, nombre d'enfants, nombre d'adultes accompagnateurs et qualifications de ceux-ci, etc).

Pour l'évaluation, il est préconisé d'effectuer une évaluation des compétences des élèves tout au long du bloc 3 et de ne pas attendre la dernière sortie uniquement.

Les compétences attendues pour valider le bloc 3 du SRAV :

livret pédagogique

bloc 3 : savoir rouler à vélo

validation par l'intervenant

Être capable d'identifier les espaces de circulation adaptés aux vélos	<input type="checkbox"/>
Emprunte la piste ou bande cyclable	<input type="checkbox"/>
Ne roule pas sur les trottoirs	<input type="checkbox"/>
Être capable de circuler en respectant le code de la route	<input type="checkbox"/>
Être capable de circuler en tenant compte des autres usagers de l'espace public et de la route	<input type="checkbox"/>
Être capable de rouler à droite sur la voie publique	<input type="checkbox"/>
Être capable de rouler en groupe	<input type="checkbox"/>
Être capable de prendre sa place sur la chaussée, notamment dans les giratoires, et dans toutes les intersections	<input type="checkbox"/>

Un questionnaire d'auto-évaluation peut être proposé aux élèves en plus de l'évaluation de l'adulte, afin de les responsabiliser et les accompagner vers l'autonomie visée. Un questionnaire d'auto-évaluation vous est proposé en annexes.

B. SORTIE 1 OU DÉBUT DU BLOC 3 :

Objectif de cette 1^{ère} sortie :

Permettre une première mise en situation pour les élèves sur un parcours simple, assez court qui peut être reproduit 2 ou 3 fois.

Savoir rouler en sécurité : placement sur la route, marquage des arrêts, mise en pratique des apprentissages liés au bloc 2.

Nombre d'élèves préconisé par groupe

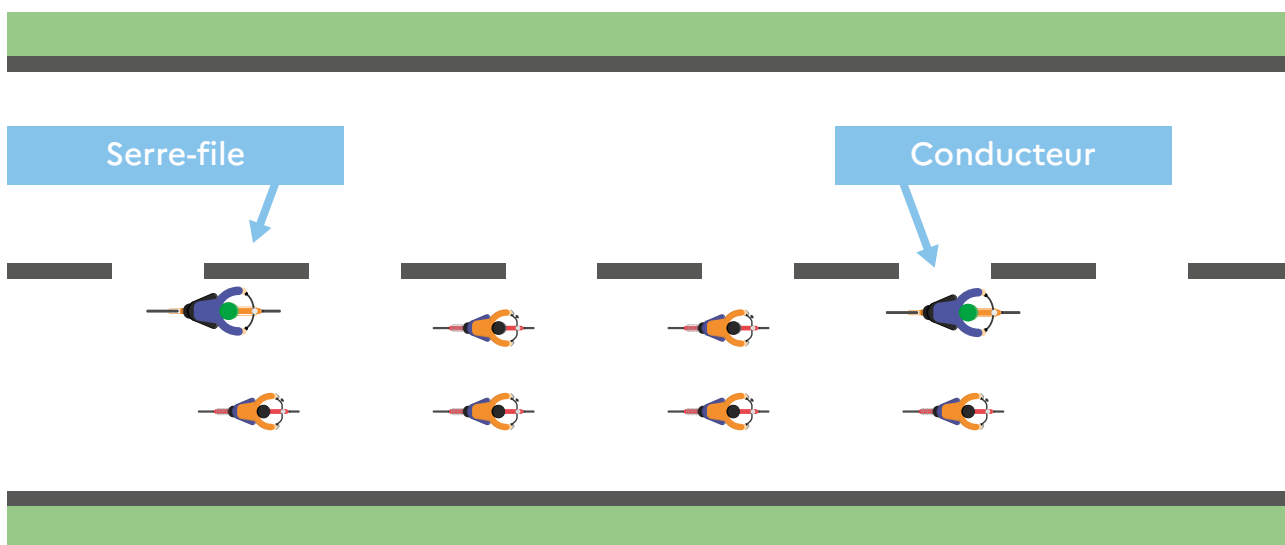
Pour cette première sortie, il est préconisé de **composer des groupes de 6 à 12 élèves qui seront encadrés par 2 adultes**. Il est préférable de composer des **groupes de niveaux homogènes** afin de pouvoir adapter les situations en fonction du niveau des enfants.

Type d'organisation du groupe

Deux types d'organisation peuvent être constituées pour rouler en groupe sur la voie publique.

- **Le système dit de « mini-bus »** qui consiste à faire rouler les enfants à deux de front les uns derrière les autres en veillant à ce que les élèves laissent un vélo d'espacement entre chaque ligne de deux.

Consigne donnée aux enfants : garder la distance avec le vélo de devant et le vélo d'à côté (« le bras tendu ne touche pas l'épaule du camarade »).



Les avantages de cette organisation du groupe :

L'organisation du groupe au format « mini-bus » induit une longueur de groupe réduite.

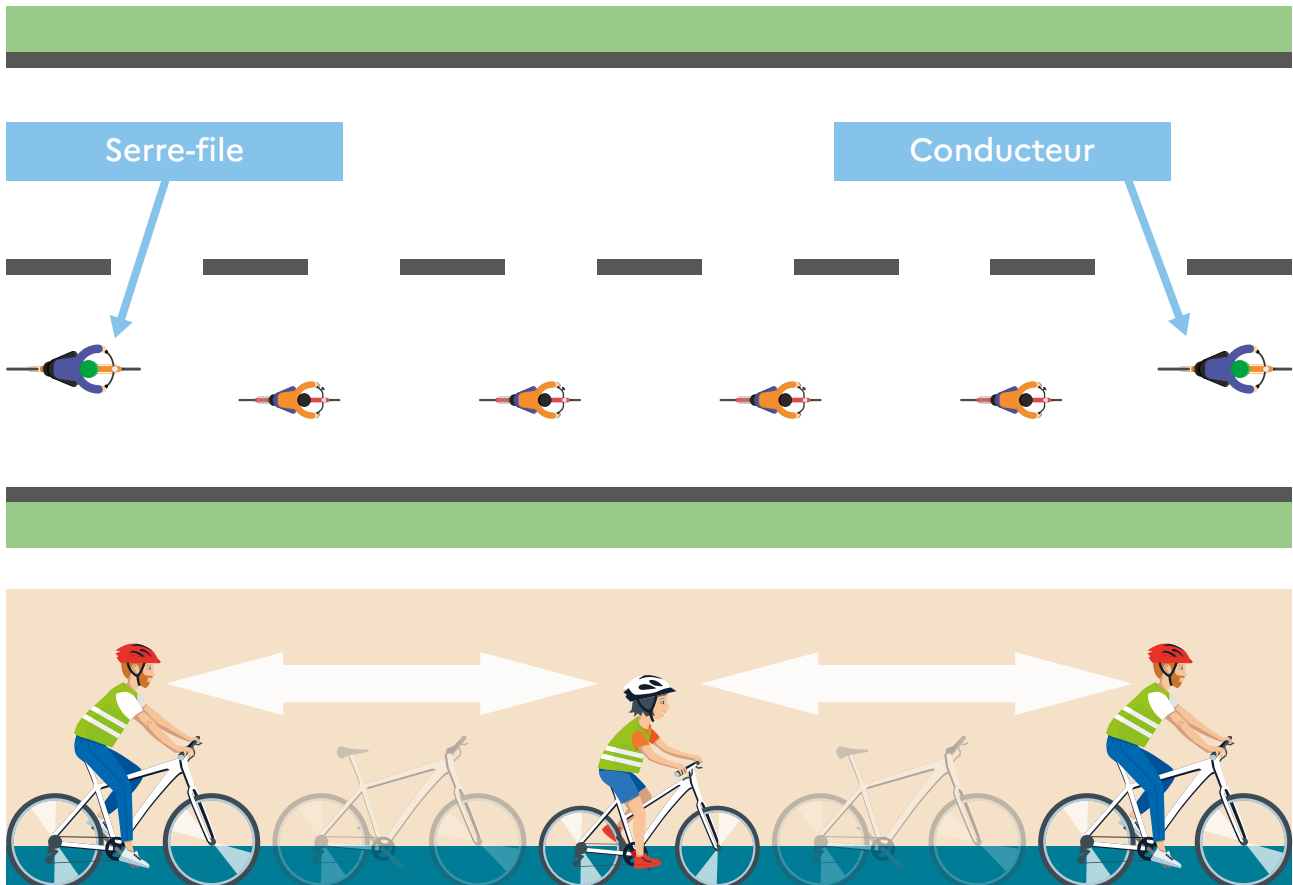
Les groupes ainsi constitués sont larges et prennent une place équivalente à une voiture, **limitant les dépassements de véhicules**.

Les inconvénients de cette organisation :

L'organisation du groupe au format « **mini-bus** » n'est pas adaptée à certains contextes (pistes cyclables, voies peu larges, zones de rencontre).

- **Le système en file indienne** consiste à faire rouler les enfants les uns derrière les autres sur une seule et même ligne.

Chaque élève laisse un espace d'environ une longueur de vélo.



Les avantages de cette organisation :

- La largeur du groupe est réduite par rapport au « mini-bus »
- La concentration des enfants peut être plus orientée vers les informations « extérieures » au groupe (signalisation verticale et horizontale)
- Système adapté à un groupe inférieur ou égal à 6 élèves
- Adapté aux infrastructures cyclables

Les inconvénients de cette organisation :

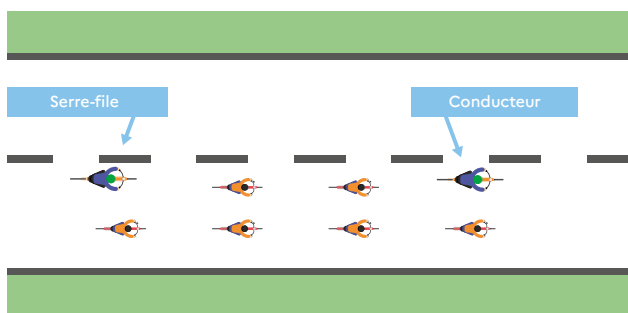
- La longueur de groupe induit un temps de déplacement plus long pour les véhicules, le cas échéant
- La communication peut être rendue plus complexe pour parvenir à tous les élèves
- Format inadapté aux groupes supérieurs à 6 élèves

Pour cette première sortie, il est préconisé de privilégier le format « minibus » sur les zones du circuit suffisamment larges et, au besoin, de mettre les élèves en file indienne dans les zones plus étroites.

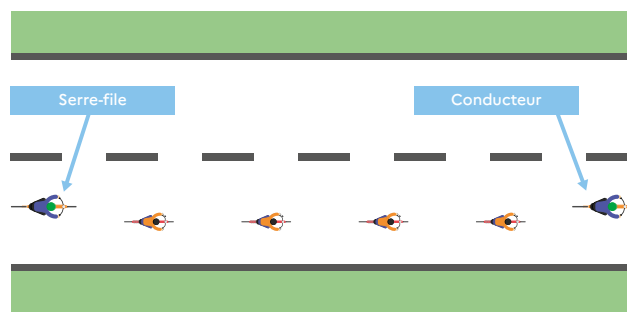
Positionnement de l'adulte

Un adulte se place à l'avant du groupe en position de conducteur et un adulte se place derrière le dernier binôme d'élèves en position de « serre-file ».

Positionnement des adultes sur le format mini-bus :



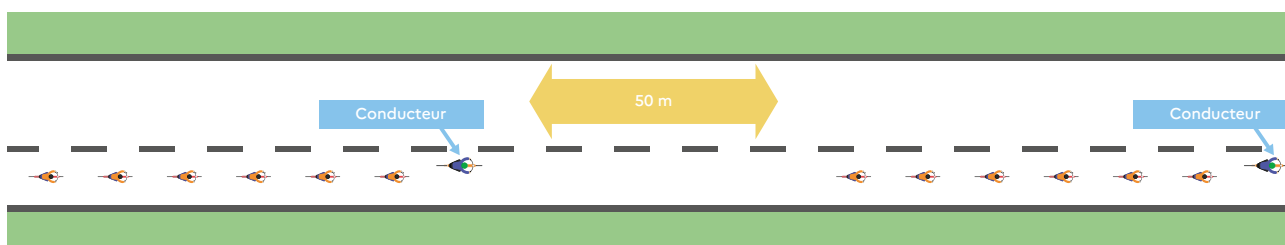
Positionnement des adultes sur le format file indienne :



Positionnement des élèves

Bien qu'il soit préconisé d'établir des groupes d'élèves homogènes en termes d'habiletés sur le vélo, il est pertinent de veiller à positionner les élèves moins à l'aise physiquement et techniquement à l'avant du groupe et les élèves les plus à l'aise à l'arrière du groupe. Au cours de la sortie, les élèves pourront ensuite être changés de place en fonction de leur progression.

Possibilité de scinder le groupe en 2, chaque groupe d'élèves, accompagné d'un adulte, est espacé de 50m environ :



Modalités d'intervention

Comme défini dans l'axe 1 « Avant le bloc 3 », les adultes ont défini un mode de communication. **Les consignes sont données au groupe par l'adulte conducteur qui énonce de façon claire et concise les consignes.** L'adulte positionné en serre-file répète les consignes au besoin. L'adulte « serre-file » a la visibilité de l'ensemble du groupe. Il peut ainsi corriger le positionnement des élèves si celui-ci n'est pas adéquat.

Pendant cette première sortie, ce sont les adultes qui prennent les décisions pour assurer la sécurité du groupe. L'élève n'est pas mis en position de prise de décisions.

Méthodes pédagogiques

Les élèves peuvent alterner des périodes où ils vont rouler en « cheminement » et des périodes où ils vont effectuer des ateliers. Les arrêts permettent de découvrir les lieux de pratique (découverte de la signalisation routière verticale et horizontale) et de prendre le temps d'expliquer les situations pédagogiques.

Les élèves peuvent répéter les situations plusieurs fois (exemple : passage d'un rond-point), s'observer et s'évaluer les uns les autres (voir paragraphe sur les feedbacks/Evaluation).

Durée/distance du trajet

Pour le circuit de 1 à 2 km préparé en amont (voir axe 1 « avant le bloc 3»), prévoir 4 à 5 zones d'arrêt (places de parkings, petite esplanade). Possibilité de faire 2 à 3 tours au cours de la séance (maximum 8 km).

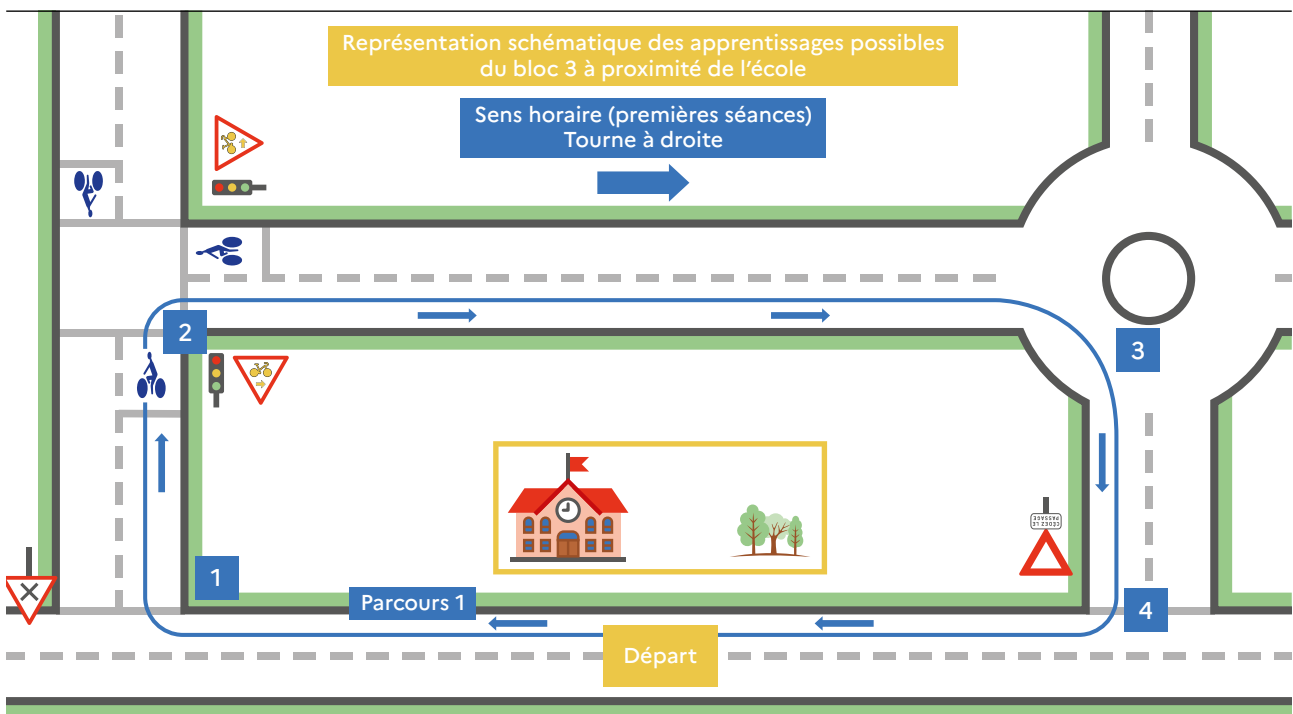
Tracé du trajet

Privilégier un tracé qui tourne par la droite (sens horaire) et des routes à faible circulation. Alternier des voies cyclables et des voies partagées (voir Axe 1 « avant le bloc 3 »).

Situations pédagogiques

Il est possible d'aborder les situations suivantes avec les élèves : passage d'un stop, d'un cédez le passage, tourne à droite, le franchissement d'un rond-point avec sortie à droite ou tout droit, autres situations de niveau de complexité identique.

Un exemple vous est présenté ci-dessous (parcours en bleu) :



MARQUEUR	ACTION	DIFFICULTÉ	COMPÉTENCES
1	Tourne à droite d'une rue prioritaire à une voie secondaire	facile	Indiquer sa direction ; Analyser la circulation ; Utiliser un SAS vélo ; Donner la priorité aux piétons ; Prioriser entre feu tricolore et M12 (le feu tricolore devient un « cédez le passage » lorsque l'on est à vélo)
2	Tourne à droite avec feu tricolore et M12	moyen	Indiquer sa direction ; Donner la priorité aux piétons ; Analyser la circulation
3	Prendre un giratoire et prendre la première sortie	moyen	Se positionner correctement sur le giratoire ; Indiquer sa direction
4	Tourne à droite avec un cédez le passage	moyen	Laisser la priorité à l'axe principal ; Indiquer sa direction ; Respecter le cédez le passage

C. SORTIE 2 OU MILIEU DE BLOC 3 :

Objectif de cette 2^{ème} sortie :

Cette 2^{ème} sortie vise à mettre les élèves dans une situation plus complexe que lors de la sortie 1 afin de respecter la logique de progressivité. Les élèves vont être mis en situation de rouler seul à l'avant du groupe sur quelques dizaines de mètres. La séance est centrée sur la prise et le traitement cognitif des informations (signalisation verticale et horizontale, prise en compte des autres usagers de la route).

Plusieurs types de parcours peuvent être envisagés :

• Parcours à proximité de l'école :

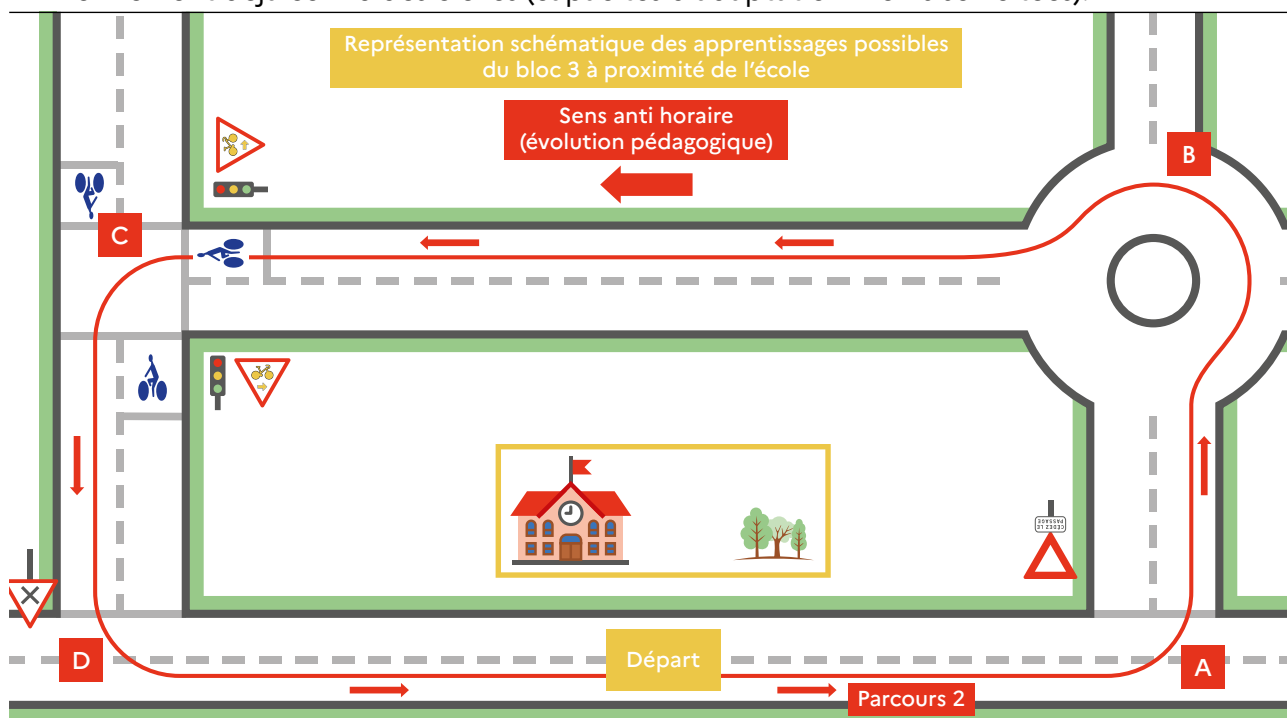
Le parcours réalisé lors de la première sortie peut être réalisé dans l'autre sens afin d'aborder les virages à gauche (circuit rouge sur le schéma ci-dessous).

Les avantages d'un parcours à proximité de l'école :

Environnement déjà connu des élèves. Répétitions des boucles pour ajuster des positionnements au fur et à mesure des passages.

Les inconvénients :

Environnement déjà connu des élèves (capacités d'adaptation moins sollicitées).



MARQUEUR	ACTION	DIFFICULTÉ	COMPÉTENCES
A	Tourne à gauche d'un axe prioritaire à un axe secondaire	difficile	Prendre sa place sur la chaussée ; Laisser la priorité aux véhicules venant en face ; Indiquer sa direction
B	Prendre un giratoire et prendre la troisième sortie	difficile	Prendre sa place sur le giratoire (au centre car 3 ^{ème} sortie) ; Indiquer sa direction
C	Tourne à gauche avec feu tricolore et M12	moyen	Respecter le feu tricolore ; Comprendre que le M12 n'est ici pas adapté
D	Tourne à gauche d'un axe secondaire à un axe principal	moyen	Respecter la priorité du cédez le passage ; Indiquer sa direction

- **Parcours (de 4 à 5 km) avec une seule boucle qui s'éloigne un peu de l'école.**

Les avantages :

Découverte d'un nouvel environnement pour les enfants – Mises en situations pédagogiques plus variées.

Les inconvénients :

Parcours plus éloigné de l'école.

Nombre d'élèves préconisé par groupe

6 à 8 élèves pour 2 adultes.

Type d'organisation du groupe

Les adultes définissent l'organisation du groupe. Le format mini-bus ou le format file-indienne (voir schéma 1^{ère} sortie du bloc 3) peuvent être mis en place. Le contexte est à prendre en compte dans le choix de l'organisation du groupe. Mais il est aussi possible de modifier le positionnement du groupe lors de chaque tour par exemple (si le circuit est réalisable 2 fois dans le temps imparti) : faire effectuer un tour avec le format « mini-bus » et un tour avec le format « file indienne ».

Positionnement de l'adulte

Sur les parties roulées « en continue » : l'adulte en position de conducteur peut reculer au sein du groupe pendant les parties plus sécurisées.

Positionnement de l'élève

Chaque élève passe en tête de groupe au cours de la séance.

Modalités d'intervention

L'adulte laisse plus d'autonomie à l'élève positionné en tête dans la prise de décision. Pour ce faire, il s'assure que les conditions de sécurité sont réunies et qu'il peut réagir au besoin.

Méthodes pédagogiques

En fonction des séances précédentes (vécues au cours du début du bloc 3), il est pertinent d'identifier plusieurs zones sur le circuit sur lesquelles seront réalisés des ateliers. Chaque atelier mettra les élèves face à une situation pédagogique particulière (exemple : franchissement d'un rond-point avec sortie à gauche). Les élèves répètent la situation jusqu'à l'acquisition complète de la compétence.

Durée/distance du trajet

Circuit de 3 à 5 kms avec des zones d'arrêts possibles. Possibilité de faire 2 tours (maximum 10 kms) Pour le circuit de 3 à 5 kms préparé en amont (voir axe 1 « avant le bloc 3 »), prévoir 4 à 5 zones d'arrêt. Possibilité d'effectuer le parcours réalisé au début du bloc 3 à proximité de l'école : 2 à 3 tours seront alors effectués (maximum 10 kms).

Tracé du trajet

Le tracé tourne également par la gauche. Possibilité d'aller sur des voies à circulation modérée. Voir schéma dans « Objectif de cette 2^{ème} sortie ».

Situations pédagogiques

Les situations suivantes peuvent être abordées avec les élèves : franchissement de ronds-points avec sorties à gauche, cédez le passage, franchissement de feux tricolores, carrefour avec priorité à droite, tourner à gauche lors des différents carrefours, passage en autonomie des différents types de carrefour (avec un élève positionné légèrement devant le groupe).



D. SORTIE 3/ FIN DU BLOC 3 :

L'enjeu du dernier temps du bloc 3 est la découverte de la mobilité à vélo. Celle-ci peut s'organiser de différentes façons. Nous avons fait le choix de vous en présenter plusieurs compatibles avec différents types d'organisation en fonction des ressources qui sont les vôtres.

a. L'approche évaluative individuelle (inspirée d'une méthode d'évaluation belge)

En fin de cycle SRAV, après les blocs 1 et 2, puis l'apprentissage de la circulation en groupe, il est important de pouvoir évaluer le degré d'autonomie de chaque enfant à vélo en ville. Il aura été préparé à travers différentes mises en situation. Le parcours aura été reconnu en groupe lors des deux précédentes sorties en bloc 3. Les élèves devront faire preuve d'un bon sens d'observation et d'anticipation, afin de prendre les bonnes décisions lorsqu'ils circulent seuls. Il est important de dédramatiser cette évaluation auprès des élèves : rassurer en disant que les situations qu'ils vont vivre ont déjà été travaillées sur un parcours qu'ils connaissent.

Contexte

Séance réalisée en fin de cycle. Elle valide les compétences de l'élève.

Elle concerne un ou plusieurs groupe(s) d'élèves de 8 à 11 ans (CM1 & CM2) ayant validé les blocs 1 et 2 du SRAV et ayant eu des temps d'apprentissage de bloc 3 préalables à cette séance.

Compétences requises

Ces compétences sont nécessairement acquises par les élèves pour envisager cette sortie.

- Maîtriser son vélo (bloc 1) : démarrage efficace, freinage, trajectoire complexe, changement de vitesse,
- Identifier et respecter le code de la route (bloc 2),
- Maîtriser les bases de la circulation en groupe en ville (bloc 3),
- Savoir rouler seul à l'avant du groupe (bloc 3).

Objectifs de la séance

Être capable de :

- Prendre sa place sur la chaussée,
- Être prévisible, savoir signaler un changement (direction, allure...),
- Anticiper,
- Gérer les situations (positionnement et comportement par rapport à un gros véhicule (angles morts), dépassement de véhicules en stationnement, partage de l'espace et respect des autres usagers, ...),
- Prendre conscience de sa capacité à faire du vélo seul et en autonomie.

Critères d'évaluation

- **Bien se positionner : sur la chaussée, lors du franchissement d'un giratoire, dans les intersections,**
- **Signaler les changements de direction,**
- **Prendre les bonnes décisions dans les situations imprévues (positionnement, comportement),**

- Anticiper le comportement des autres usagers,
- Respecter le code de la route (signalisations horizontales et verticales),
- Laisser la priorité aux piétons,
- Ne pas se mettre en danger.

Méthode pédagogique d'évaluation individuelle :

Cette méthode est préconisée en fin de cycle avec des élèves qui maîtrisent bien l'ensemble des pré-requis indiqués ci-dessus. Elle vient valider le travail réalisé pendant les séances précédentes. Elle n'est pas obligatoire mais sa réalisation peut être une réelle plus-value dans la mesure où elle permet d'évaluer les compétences effectives des élèves individuellement. Sa réalisation nécessite un taux d'encadrement conséquent avec des adultes positionnés à chaque intersection d'un parcours de 1 à 1,5 km autour de l'école.

Les élèves partent l'un après l'autre et effectuent seuls le parcours. Un adulte est positionné à chaque passage technique (tourne à gauche, tourne à droite, giratoire, stop, cédez-le-passage, priorité à droite, feu tricolore...).

Durée : 10 à 15 minutes par enfant (1 à 1,5 km).

Lieu : Le parcours est préconisé en zone à faible circulation autour de l'école.

Organisation :



1. L'éducateur (enseignant et/ou intervenant) fait effectuer une reconnaissance du parcours à l'ensemble des élèves par petit groupe. Il donne les informations sécuritaires et explique comment franchir les "passages techniques". Une vidéo du parcours avec les difficultés décrites et solutionnées peut être présentée avant le passage.
2. L'élève va suivre le tracé du parcours en étant très attentif à son environnement, afin de pouvoir anticiper et décider de l'attitude à tenir. Les départs sont cadencés (1 minute environ entre chaque départ).
3. Des adultes sont postés tout au long du parcours, à chaque point de vigilance, et renseignent la fiche correspondante au passage technique évalué.
4. A l'arrivée, l'élève exprime son ressenti lors d'un retour à chaud sur son parcours, ses réussites et ses difficultés rencontrées.
5. L'éducateur (enseignant et/ou intervenant) et l'équipe d'encadrement se concertent. Un retour à froid des évaluateurs est effectué vers les élèves.

Avantages et inconvénients de cette méthode :

Les avantages :

- L'enfant circule en autonomie,
- Une classe peut passer en 1 heure environ,
- L'enfant roule en tête sur 1 à 1,5 km environ.

Les inconvénients :

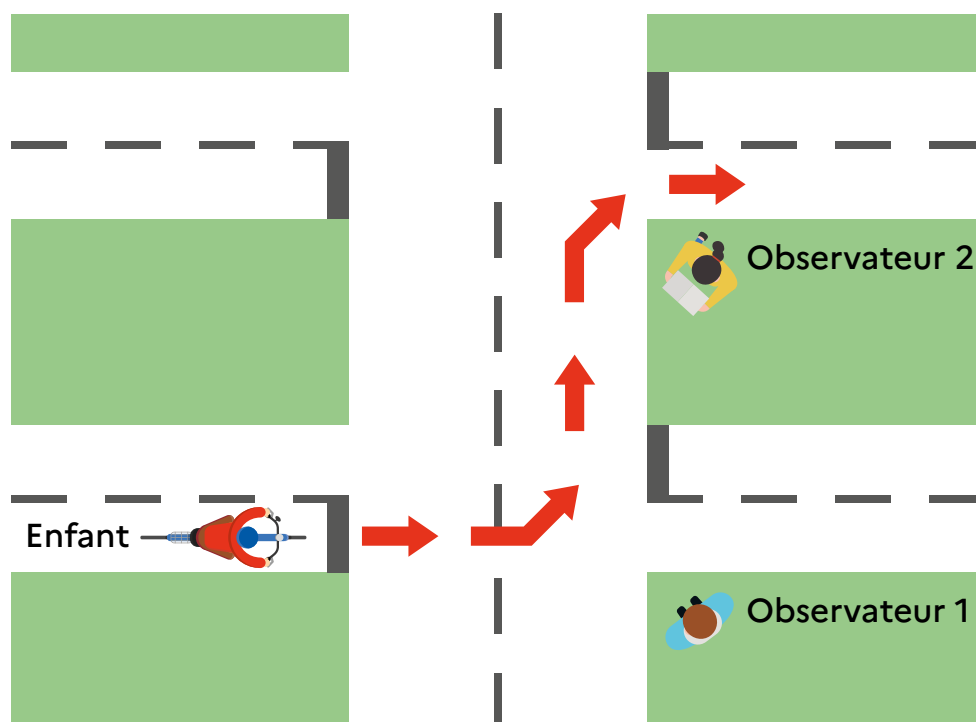
- Mobilisation et formation de beaucoup de personnes,
- L'élève assure sa propre sécurité tout au long du parcours,
- Il faut une personne par point évalué, soit 10 à 12 personnes.

Remise du livret pédagogique :

Il est fortement conseillé d'être bien organisé afin de pouvoir remettre dès la fin de cette séance le résultat de l'évaluation aux élèves. Les documents devront être prêts en amont (évaluation bloc1/bloc 2) afin que vous n'ayez plus qu'à les finaliser.

L'attestation de suivi est également remise à la fin de cette séance (cf axe 3).

L'évaluation pratique peut être complétée par un contrôle des connaissances (QCM, études de cas, ...).



Section du parcours de 1 à 1,5 km avec un tourne à gauche puis un tourne à droite

b. La mise en œuvre de la mobilité à vélo à travers un projet

La fin du bloc 3 peut s'inscrire dans un projet pédagogique plus global (il ne s'agit pas d'une liste exhaustive, mais de propositions) :

- La participation à une grande manifestation : « Ptit Tour USEP », Semaine nationale de la marche et du vélo à l'école et au collège, opération « Mai à Vélo », semaine olympique et paralympique, patrimoine à vélo...
- Sortie liée à un projet pédagogique de la classe : se rendre à vélo dans un lieu pour faire une autre activité du projet pédagogique (piscine, voile, cinéma, théâtre, musée, espaces naturels -aires marines protégées-).
- Sortie liée à un projet avec une autre école pour se rendre à vélo à une rencontre sportive ou culturelle commune.
- Organiser la sortie pour aller jusqu'au collège de rattachement à vélo.
- Un projet pédagogique sur la thématique du développement durable.

Dans les cas où la fin du bloc 3 s'inscrit dans un autre projet ou vise un lieu à atteindre, il est conseillé de suivre les préconisations suivantes :

Taille préconisée du groupe

6 élèves pour 1 adulte, les élèves pouvant circuler seuls temporairement. La sortie doit se dérouler avec 2 adultes minimum – Quelle que soit la situation, chaque adulte va superviser un groupe de 6 élèves maximum. La classe peut être divisée en groupes de 6 élèves qui se suivent avec une cinquantaine de mètres d'intervalle –.

Type d'organisation du groupe

Format file indienne à privilégier ou format « mini bus » selon contexte

Positionnement de l'adulte

Alterne régulièrement sa position en fonction de la situation

Positionnement de l'élève

Chaque élève peut passer un temps seul en amont du groupe

Modalités d'intervention

L'élève peut prendre des décisions pour lui ou le groupe, en autonomie et en sécurité

Méthodes pédagogiques

Organisation pertinente en cheminement afin de diversifier les situations pédagogiques

Durée/distance du trajet

Parcours avec objectif (jusqu'à 15 ou 20kms) ou parcours d'évaluation des acquis de l'élève (parcours réduit sur 1 ou 2 kms)

Tracé du trajet

Privilégier un parcours adapté à un itinéraire cyclable (voies à faible circulation à modérée)

Situations pédagogiques

Parcours pouvant reprendre toutes les situations pédagogiques citées en colonnes 1 et 2

E. TABLEAU RÉCAPITULATIF DE LA PROGRESSION EN 3 TEMPS DU BLOC 3 :

CYCLE D'APPRENTISSAGE BLOC 3	DÉBUT	MILIEU	FIN
Séance	1 ^{ère}	1 ^{ère} ou 2 ^{ème}	2 ^{ème} , 3 ^{ème} ou 4 ^{ème}
Taille préconisée du groupe	6 à 12 élèves pour 2 adultes (réaliser des groupes de niveau homogène)	6 à 8 élèves pour 2 adultes	6 élèves pour 1 adulte, les élèves pouvant circuler seuls temporairement
Type d'organisation du groupe	Format « minibus » à privilégier ou file indienne selon contexte	Format « minibus » ou file indienne selon contexte	Format file indienne à privilégier ou format « mini bus » selon contexte
Positionnement de l'adulte	1 adulte en position de conducteur - 1 adulte en position de serre-file	Pendant les parties roulées « en continue » : l'adulte en position de conducteur peut reculer au sein du groupe sur les parties plus sécurisées	Alterne régulièrement sa position en fonction de la situation
Positionnement des élèves	Elèves moins à l'aise physiquement et techniquement à l'avant du groupe	Chaque élève passe en tête de groupe au cours de la séance	Chaque élève peut passer un temps seul en amont du groupe
Modalités d'intervention	L'adulte prend les décisions pour assurer la sécurité du groupe	L'adulte laisse plus d'autonomie à l'élève dans la prise de décision, en sécurité	L'élève peut prendre des décisions pour lui ou le groupe, en autonomie et en sécurité
Méthodes pédagogiques	Organisation en « cheminement » ou en ateliers. Nombreux arrêts pour découvrir les lieux de pratique et expliquer les situations pédagogiques	Organisation pertinente en ateliers afin de répéter la même situation pédagogique jusqu'à l'acquisition complète	Organisation pertinente en cheminement afin de diversifier les situations pédagogiques
Durée/distance du trajet	Circuit de 1 à 2 kms. Prévoir 4 à 5 zones d'arrêt. Possibilité de faire 2 tours (maximum 8kms)	Circuit de 3 à 5 kms avec des zones d'arrêts possibles. Possibilité de faire 2 tours (maximum 10 kms)	Parcours avec objectif (jusqu'à 15 ou 20 kms) ou Parcours d'évaluation des acquis de l'élève (parcours réduit sur 1 ou 2 kms)
Tracé du trajet	Tracé qui tourne par la droite (sens horaire). Privilégier des routes à faible circulation. Alternier des voies cyclables et des voies partagées.	Tracé qui tourne également par la gauche. Possibilité d'aller sur des voies à circulation modérée.	Privilégier un parcours adapté à un itinéraire cyclable (voies à faible circulation à modérée)
Situations pédagogiques	Stop, cédez le passage, tourne à droite, franchissement de rond-point avec sortie à droite ou tout droit, ...	Franchissement de ronds-points avec sorties à gauche, cédez le passage, franchissement de feux tricolores, carrefours avec priorité à droite, tourner à gauche lors des différents carrefours, passage en autonomie des différents types de carrefours.	Parcours pouvant reprendre toutes les situations pédagogiques citées en colonnes 1 et 2
Nature des feed-backs/ Evaluation	Evaluation et feed-backs réalisés par l'adulte	Co-évaluation inter élèves pertinente	Auto-évaluation, co-évaluation ou évaluation sous forme de validation des compétences du livret pédagogique

La sortie doit se dérouler avec 2 adultes minimum – Quelle que soit la situation, chaque adulte va superviser un groupe de 6 élèves maximum. La classe peut être divisée en groupes de 6 élèves qui se suivent avec une cinquantaine de mètres d'intervalle.

3. Axe 3 : À l'issue du bloc 3

A. CE QU'IMPLIQUE LA REMISE DE L'ATTESTATION SAVOIR ROULER À VÉLO AUX ÉLÈVES :

À l'issue du bloc 3, les élèves reçoivent l'attestation Savoir Rouler à Vélo. Il s'agit d'une attestation de suivi de formation du programme Savoir Rouler à Vélo. Elle vient valider l'acquisition des compétences attendues, définies dans le socle commun du Savoir Rouler à Vélo.

Sur l'attestation est inscrit le message suivant :

Bravo ! En suivant les 3 blocs d'apprentissage du programme Savoir Rouler à Vélo, tu as acquis des compétences. Le vélo continue à s'apprendre tout au long de la vie. Seul(e), avec tes copains/ copines, avec tes parents, tu dois toujours rester vigilant(e) pour ta sécurité en respectant le code de la route.

Cette attestation valide ta participation à la formation.

L'attestation Savoir Rouler à Vélo vise à encourager l'élève à effectuer ses déplacements à vélo, en veillant à sa sécurité grâce aux compétences acquises au cours des 3 blocs d'apprentissage.

Tu as suivi une formation Savoir Rouler à Vélo. Ta sécurité à vélo sur la route dépend de ton comportement et de quelques règles essentielles.

B. LES MESSAGES QUE VOUS POUVEZ RAPPELER AUX ÉLÈVES À L'ISSUE DU SRAV, LORS DE LA REMISE DE L'ATTESTATION :



© FFC

Avant de partir à vélo :

- Préparer son itinéraire avant de partir en privilégiant les pistes cyclables.
- Vérifier l'état de son vélo et qu'il dispose des équipements obligatoires qui contribuent à garantir votre sécurité et celle des autres usagers.
- Se protéger : La tête est fragile et en cas d'accident, le casque peut sauver la vie. Dans un accident sur deux, la tête est touchée. Le port du casque est obligatoire jusqu'à 12 ans et recommandé à vélo tout au long de la vie.



FR RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

- Penser à s'équiper correctement (casque, vêtements clairs, accessoires rétro réfléchissants (le port d'un gilet rétroréfléchissant certifié est obligatoire hors agglomération pour tout cycliste (et son passager) circulant la nuit ou lorsque la visibilité est insuffisante), gants).
- Appeler à la vigilance des élèves : un sac à dos peut cacher un gilet réfléchissant par exemple.

En roulant :

- Respecter la signalisation et le code de la route.
- Être vigilant en permanence : à vélo sur la route, il est important d'observer et d'écouter sans cesse. Le port d'écouteurs est en cela dangereux et passible de 135 € d'amende.
- Indiquer clairement ses changements de direction en tendant le bras.
- Veiller à serrer à droite dans les virages qui peuvent avoir tendance à faire déporter sur la gauche.
- Veiller à rester éloigné des bus et poids-lourds. Les angles morts y sont dangereux.
- Faire attention aux ouvertures de portes de voiture.
- Pour aller plus loin: vous pouvez télécharger le dépliant disponible sur <https://www.securite-routiere.gouv.fr/reglementation-liee-aux-modes-de-deplacements/velo/regles-de-circulation-pour-les-cyclistes>

C. LE LIEN POSSIBLE AVEC LA COMMUNE POUR FAIRE PASSER DES MESSAGES AUX PARENTS

À l'issue des séances d'apprentissage du savoir rouler à vélo, la collectivité peut être sollicitée pour fournir la carte des aménagements cyclables de la commune. Parfois, elle réalise des plaquettes qui valorisent les mobilités actives : circuits de desserte des équipements publics, proposition de services vélo, recensement des acteurs vélo sur le territoire, conseils de prudence et règles de conduite. Ces éléments peuvent être utiles dans la communication avec les familles afin d'accompagner de nouveaux comportements dans les déplacements des enfants et de leur famille.

Pour aller plus loin :

Des annexes vous sont proposées pour vous accompagner dans l'organisation du bloc 3 ou aller plus loin dans le document d'accompagnement du livret pédagogique sur les blocs 1 et 2 du SRAV.



savoirroulervelo.fr
#SavoirRouleraVelo
et auprès des partenaires

Programme piloté par le ministère des Sports
et des Jeux Olympiques et Paralympiques

